

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**1<sup>er</sup> JUIN 2015, À 20h00**  
**ORDRE DU JOUR**

Ouverture de l'assemblée

Tirage de quatre bons d'achat de 25 \$ Mai, mois de l'arbre et des forêts 2015

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 - Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2015
- 3 - Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 19 mai 2015
- 4 - Approbation des comptes
- 5 - Lecture de la correspondance et dépôt aux archives
- 6 - Paiement du 1<sup>er</sup> versement de la somme payable à la Sûreté du Québec
- 7 - Diminution des heures de bureau pour l'été
- 8 - Don à la Fabrique pour l'achat de fleurs
- 9 - Achat de calendriers historiques 2015 sur le thème de *l'Alimentation en Mauricie* auprès d'Appartenance Mauricie
- 10- Acceptation de la soumission de Multi-Del Construction pour des travaux de rénovation sur la caserne
- 11- Appel d'offres pour des glissières de sécurité
- 12 Modification au calendrier pour la tenue de la séance ordinaire du conseil d'août 2015
- 13- Mandat à M. Réjean Lefèbvre agent immobilier, pour la vente d'un terrain près de La Résidence de la Rive
- 14- Mandat à M. Dany Lapointe pour la préparation d'un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (quai sur le lot 725-P)
- 15- Acceptation ou refus de la collecte et du transport des ordures ménagères
- 16- Engagement d'une première répondante Madame Virginie Guimond
- 17- Acceptation de la demande des propriétaires du Manoir central pour la fermeture temporaire d'un secteur de la rue Principale pour un tournoi de volley-bal
- 18- Autorisation au Manoir central à réserver des cases de stationnement sur la rue Principale pour les motocyclistes participant à une activité régionale de « *poker run* »
- 19- Engagement de Excavations Jovanex inc. pour étendre, à l'aide d'un tracteur sur chenille, les amas de terre sur le terrain situé près du 80, rue du Moulin, appartenant à la municipalité
- 20- Avis à la Fabrique locale de l'intérêt de la municipalité à acquérir une parcelle de terrain, située près de la rue de la Chapelle, du côté du cimetière
- 21- Parution d'une publicité dans le Bulletin Mékinac pour le St-Adelforce
- 22- Appui à l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA) dans sa campagne *Sauvez votre bureau de poste public, non à la privatisation*
- 23- VARIA:
  - A) Publicité Hebdo-Saint-Maurice
  - B) Lignage de rues (Cases de stationnement)
  - C) Commission scolaire (maintien de la maternelle)
  - D) Représentation à l'événement « Familles à l'honneur »
- 24- Période de questions
- 25- Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, Directeur général / Sec.-trésorier

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le premier jour de juin de l'an 2015, à 20h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents Mesdames les conseillères Marianne Jacob et Line Lapointe, Messieurs les conseillers Mario Montambault, Léon Gagnon, Michel Denis et Jean Baillargeon, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Paul Labranche.

Neuf (9) contribuables assistent à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20h.

**Tirage de quatre bons d'achat de 25 \$ chacun, échangeables dans un commerce de la municipalité, dans le cadre de la remise des plants « Mai, mois de l'arbre et des forêts 2015 »**

Nom des gagnants : Francine Cataford; Hakim A.;  
Robert Bordeleau; Sylvie Fortier.

**2015-06-116 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le Maire. **Adopté**

**2015-06-117 Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2015**

Il est proposé par madame la conseillère Line Lapointe

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2015, soit adopté tel que rédigé par la directeur général / sec.-trésorier. **Adopté**

**2015-06-118 Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 19 mai 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 mai 2015, soit adopté tel que rédigé par la directeur général / sec.-trésorier. **Adopté**

**2015-06-119 Approbation des comptes**

12030 Hydro Québec	1 025,36
12031 Association personnes handicapées Mékinac	70,00
12032 Daniel Bacon	16,20
12033 Société canadienne Postes	95,75
12034 Dany Lapointe	31,05
12035 Christian Trudel	32,65
12036 Telus	55,77
12037 Pierre Buisson	347,50
12038 Telus	627,50
12039 Pierre Buisson	347,50
12040 Société canadienne des Postes	95,75
12041 Robert Perron	34,00
12042 Daniel Bacon	16,20
12043 Hydro-Québec	106,78
12044 Line Lapointe	12,60
12045 Pierre Buisson	347,50
12046 Nicole Lemay	735,00
12047 Batterie Mauricie	80,43
12048 Boiseries Savco inc.	34,49
12049 Services Cité propre	4 852,91
12050 Concepts Gingras	155,22
12051, 12052 COOP Univert	2 011,27

12053 Croix Bleue	1 242,01
12054 Distribution Robert	213,40
12055 Daniel Durocher	923,58
12056 Emco Corporation	183,54
12057 Les Entreprises Crête	710,63
12058 Environex	113,25
12059 Distribution Vithemon	12,00
12060 Fournitures Denis	308,94
12061 Jocelyn Gagnon	729,47
12062 Le Groupe A & A	100,60
12063 Lafrance et Trudel	109,23
12064 Marcel Guimond & Fils	20 411,42
12065 Mercier Autoroute 40	143,72
12066 M.R.C. de Mékinac	3 487,95
12067 Rembourrage Milot	285,20
12068 Sanimont	1 946,84
12069 S.S.J.B. Mauricie	137,97
12070 Tissus & Décor	1 060,10
12071 Fabrique Saint-Adelphe	100,00
12072 Ministre des Finances (cert.autoris. quai)	562,00
12073 Dany Lapointe (km formation PR)	115,20
12074 Société canadienne des Postes (500 timbres)	488,64

Il est proposé par madame la conseillère Marianne Jacob

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que le directeur général / secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, directeur général / secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes de mai 2015 ci-dessus approuvés.

**Adopté**

### **Lecture de la correspondance**

Société d'Habitation Qc: Révision du budget 2015 et demande d'approbation par la municipalité  
Mun. Lac-aux-Sables: Résolution informant notre municipalité qu'elle ne peut lui offrir la desserte pour la cueillette et le transport des matières résiduelles

Féd. Québ. Municipalités: Chèque de 135 \$ en remboursement des frais d'inscription à la formation donnée à Dany Lapointe concernant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

Me André Lemay: Information sur les modifications concernant le développement économique local et les CLD (projet de Loi 28)

Julie Boulet députée: Formulaire pour la demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier

Féd. Québ. Municipalités: Tenue du 74<sup>e</sup> congrès annuel de la FQM les 24, 25 et 26 septembre

Denise Gagnon: Remerciements pour le prêt gratuit de la salle municipale pour la rencontre de l'Élan féminin lors de la Fête des mères

Réseau Biblio: Remise d'un prix en aménagement à notre municipalité le 5 juin prochain, lors de l'assemblée générale du Réseau Biblio et ce, pour souligner l'amélioration du local de la bibliothèque

Table concertation Mouvement femmes Mauricie: Demande d'une contribution financière pour la Marche des femmes le 17 octobre, lors du rassemblement provincial

Min. des Transports: Subvention de 114 900 \$ accordée à notre municipalité en 2015 (Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local)

Min. Aff. Municipales: Remboursement de 2 416,05 \$ (subvention PADEM)

MRC Mékinac: Remboursement de 1 369 \$ amendes perçues par la Cour municipale sur le territoire de Saint-Adelphe du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2015

Les Journées de la Culture: Invitation à participer aux 19<sup>e</sup> Journées de la Culture les 25, 26 et 27 septembre 2015

Caisse pop Se-Thècle-St-Adelphe: Ristourne de la caisse : 75,28 \$

Hydro-Québec: Recensement des compteurs d'électricité à Saint-Adelphe, à proximité des réservoirs de propane

Par'enfants au cœur de nos actions: Invitation au dévoilement officiel du calendrier des «Familles à l'honneur» le jeudi 18 juin à St-Tite

Virginie Guimond: Lettre à la municipalité pour agir à titre de première répondante

Min. Transports: Chèque de 5 000 \$ accordée par Mme Julie Boulet suite à des travaux de voirie locale, année 2014

Min. Sécurité publique: Rappel du versement de la somme payable le 30 juin pour les services de la Sûreté du Québec

Manoir Central: Demande pour fermeture d'un tronçon de la rue Principale (activité annuelle de volley-ball avec épandage de sable)

Manoir central: Demande d'installation de barrières sur les aires de stationnement près du Manoir pour l'activité de Poker Run (motocyclistes)

Appartenance Mauricie: Offre de calendriers historiques 2016 sur la thématique *L'alimentation en Mauricie*

Les Demois'elles: Invitation aux élus à assister à l'accomplissement du Défi course à relais le 12 juillet à Trois-Rivières (dons amassés pour Le Far et la Séjournelle)

Bulletin Mékinac/Des Chenaux: Invitation à une publicité couleur pour le St-Adelforce dans le cahier des activités estivales dans Mékinac

Fabrique St-Adelphe: Résolution informant la municipalité que la Fabrique est disposée à vendre un terrain Lot 725-P, près de la rue de la Chapelle, pour stationnement de véhicules et accès à un quai, le tout conditionnel à l'acceptation par l'Évêché

#### 2015-06-120 **Dépôt de la correspondance aux archives**

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Marianne Jacob

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par le directeur général.

**Adopté**

#### 2015-06-121 **Paiement du 1<sup>er</sup> versement de la somme payable par la municipalité à la Sûreté du Québec**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Marianne Jacob

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le versement de 45 034 \$, dû le 30 juin 2015, représentant la moitié de la somme payable à la Sûreté du Québec pour l'année en cours.

**Adopté**

#### 2015-06-122 **Diminution des heures de bureau pour l'été**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par madame la conseillère Marianne Jacob

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise la diminution des heures d'ouverture du secrétariat municipal pour la période estivale et ce, à raison d'une demi-heure les vendredis, à compter du 25 juin 2015 au 28 août 2015 inclusivement.

Que les nouvelles heures pour la journée du vendredi seront de 8h30 à midi et de 13h à 16h.

**Adopté**

#### 2015-06-123 **Don à la Fabrique pour l'achat de fleurs**

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accorde un montant de 100 \$ à la Fabrique locale, pour aider à l'aménagement floral du parterre devant l'église, afin de contribuer à l'embellissement des terrains au cœur de notre municipalité. **Adopté**

**2015-06-124 Achat de calendriers historiques 2015 sur le thème de l'alimentation en Mauricie, auprès d'Appartenance Mauricie**

CONSIDÉRANT que « Appartenance Mauricie » organisme à but non lucratif, publiera pour sa 20<sup>e</sup> édition un calendrier historique 2015, qui mettra en valeur l'alimentation en Mauricie;

CONSIDÉRANT que les profits de la vente servent à financer les projets de recherche des membres et la majeure partie est réinvestie dans le maintien d'emplois dans le domaine culturel;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe défraie un montant de 250 \$ pour l'achat de 25 calendriers historiques 2016 portant sur l'Alimentation en Mauricie, au coût de 10 \$ chacun et ce, auprès de « Appartenance Mauricie ». **Adopté**

**2015-06-125 Acceptation de la soumission de Multi-Del Construction inc. pour les travaux de rénovation sur la façade de la caserne et d'une partie du mur arrière de l'hôtel de ville**

CONSIDÉRANT qu'une demande de soumissions sur invitation a été transmise à deux entrepreneurs de Saint-Adelphe pour des travaux de rénovation sur la façade de la caserne et d'une partie du mur arrière de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a répondu à l'invitation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la soumission de Multi-Del Construction inc., au montant de 2 895,09 \$ incluant les taxes, pour les travaux de réfection à réaliser sur la façade de la caserne de pompiers, le tout selon le contrat préparé par M. René Denis, intitulé (*Rénovation de la manzarde en façade*).

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte également la soumission de Multi-Del Construction, au montant de 1 959,71 \$ incluant les taxes, pour les travaux de réfection à réaliser sur le mur arrière de l'hôtel de ville, le tout selon le contrat préparé par M. René Denis, intitulé «*Remplacer 2 sections et remplacer quelques feuilles qui sont brisées sur autre section de la partie arrière*».

Que les travaux de réfection devront être terminés au plus tard le 24 juin 2015.

**Adopté**

**2015-06-126 Appel d'offres pour la fourniture et l'installation de glissières de sécurité, de systèmes à bouts ronds, des accessoires de raccordement et des poteaux nécessaires, ainsi que pour l'enlèvement des glissières abîmées et des poteaux brisés**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe souhaiterait remplacer des glissières de sécurité sur la Route du Lac-Pierre-Paul et en faire installer de nouvelles sur le rang Sud-Est;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le directeur général à demander des cotations pour la fourniture et l'installation de six (6) glissières de sécurité,

et de dix systèmes à bouts ronds, des accessoires de raccordement, le tout avec les poteaux de bois nécessaires auprès de:

Glissières Desbiens – Rénoflex - Clôtures spécialisées – Entreprise Ployard 2000 inc.

**Adopté**

**2015-06-127 Amendement à la résolution 2014-11-237, portant sur l'établissement du calendrier 2015 pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal, et visant à reporter la séance d'août 2015**

ATTENDU que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire d'août 2015, compte tenu des vacances du directeur général et de la directrice adjointe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe amende la résolution 2014-11-237, comme suit:

Que le calendrier ci-après soit modifié relativement à la tenue de la séance ordinaire d'août 2015, du conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015, qui débiteront à 20 h :

12 janvier ;	2 février;	2 mars ;	13 avril;
4 mai ;	1 <sup>er</sup> juin ;	6 juillet;	<b>MERCREDI 12 août;</b>
8 septembre;	5 octobre;	2 novembre	7 décembre.

Que les séances ordinaires et extraordinaires seront tenues à la salle du conseil, à l'intérieur de l'hôtel de ville sis au 150, rue Baillargeon à St-Adelphe.

Qu'un avis du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier Daniel Bacon, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Adopté**

**2015-06-128 Mandat à M. Réjean Lefèbvre pour la vente d'un terrain près de La Résidence de la Rive**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe est propriétaire d'un terrain situé près du H.P.R. (Résidence de la Rive) et qu'il est dans son intérêt de mettre en valeur ce terrain convoité pour la construction, puisqu'il longe la rivière Batiscan (Lot 721-P, matricule 8676 38 8997);

CONSIDÉRANT que des citoyens, commerçants ou professionnels pourraient être intéressés à soumettre une offre d'achat pour l'acquisition de ce terrain et ce, à des fins de construction;

CONSIDÉRANT que l'acquéreur du terrain devra obligatoirement construire, soit une ou des résidences unifamiliales, soit un ou des locaux de commerce, ou un ou des condos avec appartements, sur ledit terrain; le tout en conformité avec le règlement de zonage en vigueur dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que la municipalité se réserve le droit de ne pas accepter l'offre soumise par un acheteur, ni aucune des offres soumises, si celles-ci sont déraisonnables ou ne correspondent pas à ses attentes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe mette en vente un terrain près de la Résidence de la Rive (H.P.R.) (lot 721-P) et pour ce faire, mandate M. Réjean Lefèbvre, agent immobilier pour faire les démarches de vente.

Que le mandat est accordé pour une période de 12 mois et la commission demandée, s'il y a vente, est établie à 7%.

Que M. le maire Paul Labranche et le directeur général M. Daniel Bacon sont autorisés à signer tous les documents avec l'acquéreur, dans l'éventualité d'une vente.

**Adopté**

**2015-06-129 Mandat à M. Dany Lapointe pour la préparation d'un certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (quai sur le lot 725-P)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint Adelphe souhaiterait installer un quai de 20 m<sup>2</sup> sur le lot 725-P, pour faciliter l'accès à la rivière Batiscan aux utilisateurs de la rivière Batiscan;

CONSIDÉRANT que de légers travaux de débroussaillage seront nécessaires près de la berge;  
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par madame la conseillère Marianne Jacob

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe mandate M. Dany Lapointe inspecteur municipal, à préparer et à présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour l'installation d'un quai de 20 m<sup>2</sup> sur le lot 725-P et à procéder à des travaux mineurs de débroussaillage pour permettre l'accès à ce quai.

Que la Municipalité de St-Adelphe s'engage à défrayer un montant de 562 \$ au Ministre des Finances pour la délivrance du certificat d'autorisation. **Adopté**

**2015-06-130 Acceptation de la soumission pour la collecte et le transport des ordures ménagères**

ATTENDU que les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

ATTENDU que la M.R.C. de Mékinac a préparé un appel d'offres pour la collecte et le transport des ordures ménagères pour sept de ses municipalités, dont celle de Saint-Adelphe;

ATTENDU que Services Cité propre de Saint-Tite a présenté la plus basse soumission conforme pour la collecte et le transport des ordures ménagères sur le territoire de Saint-Adelphe, au montant de 33 833 \$ en 2016, de 34 269 \$ en 2017 et de 34 924\$ en 2018, soit pour une période de 3 ans au montant total de 103 026 \$;

ATTENDU que Services Cité propre a également déposé un prix pour la levée des containers de capacités différentes;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Adelphe possède des containers de 4, 6 et 40 verges;

ATTENDU que les prix sont les suivants :

pour un 4 verges : 21,34 \$ / levée;

pour un 6 verges : 28,50 \$ / levée;

pour un 40 verges : 176,16 \$ / levée.

ATTENDU que ces prix demeurent fixes pour la durée du contrat de 3 ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la soumission de Services Cité propre au montant de 103 026 \$ pour la collecte et le transport des ordures ménagères, ainsi que les prix susmentionnés pour la levée des containers et ce, pour les années 2016, 2017 et 2018.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe mandate la M.R.C. de Mékinac à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adelphe les documents à intervenir avec Services Cité propre.

**Adopté**

**2015-06-131 Engagement de Madame Virginie Guimond pour agir à titre de première répondante**

CONSIDÉRANT que Madame Virginie Guimond, infirmière de profession, est disposée à agir comme première répondante sur le territoire de Saint-Adelphe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Marianne Jacob

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe procède à l'engagement de Madame Virginie Guimond et ce, conditionnel à la réussite de la formation de mise à niveau donnée par le CIUSS.

**Adopté**

**2015-06-132 Autorisation au Manoir central à réserver des cases de stationnement sur la rue Principale pour les motocyclistes qui participeront à une activité régionale de « poker run »**

CONSIDÉRANT que les propriétaires du Manoir Central de Saint-Adelphe ont informé la Municipalité qu'ils s'associaient à une équipe régionale de motocyclistes qui emprunteront un circuit dans les villages des environs pour participer à une activité régionale de «poker run»;

CONSIDÉRANT qu'un grand nombre de motocyclistes s'inscrivent à chaque année pour ce parcours et que lorsqu'ils arrivent dans les commerces ciblés, un espace de stationnement est nécessaire pour la bonne marche de l'activité dans les délais et ce, pour une période de temps d'environ une heure à chaque endroit;

CONSIDÉRANT que cette activité occasionne la venue de nombreux touristes chez nous;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Marianne Jacob

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise les propriétaires du Manoir central à installer le 6 juin 2015, des barrières sur les aires de stationnement de la rue Principale, à proximité du commerce susmentionné, pour faciliter le stationnement aux nombreux motocyclistes qui arriveront simultanément à Saint-Adelphe.

Que les barrières devront être enlevées immédiatement après le départ des motocyclistes.

Qu'une attention particulière devra être apportée à la circulation des véhicules de services d'urgence pour faciliter leur déplacement en cas de nécessité.

**Adopté**

**2015-06-133 Engagement de Excavations Jovanex inc. pour étendre, à l'aide d'un tracteur sur chenille, les amas de terre sur le terrain situé près du 80, rue du Moulin, appartenant à la municipalité**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe met en vente son terrain situé près du 80, rue du Moulin à Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT que de la terre a été mise sur ce terrain et que pour l'étendre, un tracteur sur chenille (bulldozer) est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :



Que la Municipalité de Saint-Adelphe procède à l'engagement de *Excavations Jovanex inc.* au montant de 90 \$/heure, pour étendre, à l'aide d'un tracteur sur chenille, les amas de terre sur le terrain situé près du 80, rue du Moulin, appartenant à la municipalité.

**Adopté**

**2015-06-134 Avis à la Fabrique locale de l'intérêt de la municipalité à acquérir une parcelle de terrain, située près de la rue de la Chapelle, du côté du cimetière**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe souhaiterait acquérir une parcelle de terrain située près de la rue de la Chapelle, côté cimetière, et qui donne accès à la rivière Batiscan;

CONSIDÉRANT que cette parcelle de terrain permettrait d'agrandir le terrain de stationnement des véhicules et d'accéder à un quai sur la rivière Batiscan, puisque le premier quai ne suffit pas en matière d'espace, lorsqu'il y a affluence sur la rivière Batiscan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe informe la Fabrique de son intérêt d'acquérir une parcelle de terrain de la Fabrique de Saint-Adelphe, située près de la rue de la Chapelle, côté cimetière.

Que cet achat au montant de 11 400 \$ est conditionnel à l'approbation par l'Évêché de Trois-Rivières qui doit préalablement en autoriser la vente par la Fabrique locale.

**Adopté**

**2015-06-135 Fermeture temporaire d'un secteur de la rue Principale pour un tournoi de volley-ball**

CONSIDÉRANT la demande présentée par les propriétaires du Manoir Central de Saint-Adelphe, ayant pour objet de fermer un petit secteur de la rue Principale, soit entre les numéros civiques 560 et 611, afin d'aménager un terrain de volley-ball temporaire, ce qui permettrait d'accueillir des équipes et des spectateurs dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT que les propriétaires du Manoir Central s'engagent à préserver les infrastructures d'égouts sanitaires et pluviaux et à remettre la rue dans le même état qu'elle était avant le déchargement du sable sur la rue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Marianne Jacob

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le Manoir Central à déverser du sable sur une portion de la rue Principale et pour ce faire, à fermer la rue entre les numéros civiques 560 et 611 à partir du vendredi 17 juillet en fin de journée jusqu'au dimanche 19 juillet, pour le nettoyage de la rue.

Qu'aucune boisson alcoolisée ne sera autorisée sur la rue, et en dehors des limites de terrain du Manoir central.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe ne se tiendra nullement responsable des blessures ou incidents qui pourraient survenir lors des compétitions de volley-ball sur la rue.

Que les propriétaires du Manoir central s'engagent à faire signer une décharge de responsabilité aux joueurs qui s'inscriront au tournoi de volley-ball et à installer les panneaux routiers nécessaires pour assurer la sécurité des automobilistes avec indication de la direction à suivre pour la voie de contournement. **Adopté**

**2015-06-136 Parution d'une publicité dans le Bulletin Mékinac pour le St-Adelforce**

CONSIDÉRANT la tenue du St-Adelforce les 26 juin, 27 juin et 28 juin 2015, événement annuel qui a attiré à St-Adelphe plus de 5 000 personnes au cours de chacune des éditions précédentes;

CONSIDÉRANT les retombées économiques dans le milieu;

CONSIDÉRANT que le journal Le Bulletin de Mékinac publiera en juin, un cahier spécial (14 000 copies) sur les activités estivales qui se tiendront dans Mékinac et Des Chenaux et offre à la Municipalité de faire paraître une publicité pour souhaiter un franc succès au St-Adelforce 2015;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Line Lapointe

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe fasse paraître une publicité dans le cahier spécial de juin 2015 publié par Le Bulletin Mékinac, au coût de 125 \$.

**Adopté**

**2015-06-137 Appui à l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA) dans sa campagne Sauvez votre bureau de poste public, dites non à la privatisation**

CONSIDÉRANT que la privatisation de Postes Canada par le Gouvernement fédéral actuel aurait pour conséquences la fermeture de plusieurs bureaux de poste en milieux ruraux, une détérioration du service postal, une augmentation des tarifs postaux, ainsi qu'une perte importante d'emplois;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Marianne Jacob

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe appuie l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA) dans la campagne *Sauvez votre bureau de poste public, dites non à la privatisation* et pour ce faire, transmette la présente résolution à Monsieur le député Alexandre Boulerice, porte-parole de l'opposition officielle en matière de service postal.

**Adopté**

**2015-06-138 Parution d'une publicité dans l'Hebdo du St-Maurice pour le St-Adelforce**

CONSIDÉRANT la tenue du St-Adelforce les 26 juin, 27 juin et 28 juin 2015, événement annuel qui a attiré à St-Adelphe plus de 5 000 personnes au cours de chacune des éditions précédentes;

CONSIDÉRANT les retombées économiques dans le milieu;

CONSIDÉRANT que l'Hebdo du St-Maurice, qui couvre le territoire de Shawinigan, propose à la municipalité de faire paraître une publicité d'encouragement à participer à l'événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Marianne Jacob

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe fasse paraître une publicité couleur dans le journal L'Hebdo du St-Maurice au coût de 351 \$.

**Adopté**

**2015-06-139 Marquage de la chaussée pour des aires de stationnement, lignes d'arrêt, logos etc.**

CONSIDÉRANT la Municipalité de Saint-Adelphe désire procéder à des travaux de marquage de la chaussée à différents endroits (aires de stationnement, lignes d'arrêt, logos stationnement interdit, logos handicapé, hachurage et stationnement pour motos);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Line Lapointe

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe mandate la Cie Lignco pour effectuer le marquage de la chaussée aux coûts suivants par unité:

ligne de stationnement : 10,50 \$

ligne d'arrêt : 28,35 \$

logo stationnement interdit : 15,75 \$

logo handicapé : 15,75 \$

stationnement moto : 10,50 \$

hachurage : 0,72 ¢ mètre linéaire.

**Adopté**

2015-06-140 **Résolution pour le maintien de la maternelle à l'école Primadel**

ATTENDU QUE la Commission scolaire de l'Énergie prévoit transférer, à compter de la prochaine année scolaire, la classe de maternelle de l'École Primadel dans un autre village, ce qui représente un enjeu important à court et à plus long terme pour les enfants de notre communauté, pour le maintien de notre école et pour la survie de notre village;

ATTENDU QUE le transfert à compter de la prochaine année scolaire de la classe de maternelle de l'École Primadel dans un autre village n'est pas une décision banale sans conséquence, à plus long terme, c'est l'ensemble de la vitalité de notre municipalité qui en sera affecté, tant sur le plan social que sur le plan économique;

ATTENDU QUE le maintien de notre maternelle et le maintien de notre école sont indissociables;

ATTENDU QUE le maintien de notre école et le dynamisme de notre municipalité sont indissociables;

ATTENDU QUE pour le conseil municipal de Saint-Adelphe, la fermeture, à terme, de l'école du village n'est pas une option socialement envisageable;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Adelphe tient à être consulté sur toute décision étudiée par la commission scolaire pouvant affecter directement ou indirectement les citoyens de Saint-Adelphe ou leur tissu social;

ATTENDU QUE l'étude sur la persévérance scolaire, mentionne l'importance d'installer les meilleures conditions de départ pour éviter les risques de décrochage.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe est d'avis que la Commission scolaire de l'Énergie (même dans son pouvoir d'autonomie), ne peut prendre des décisions en vase clos unilatéralement, sans tenir compte des conséquences négatives qui en découlent et qui affectent grandement la survie de la Municipalité de Saint-Adelphe;

ATTENDU QUE la démocratie véritable ne doit pas s'exercer derrière des portes closes, sans consultation publique;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe est d'avis que les enfants de la maternelle représentent une clientèle des plus vulnérables dans un contexte de persévérance scolaire et que la seule voie permettant de trouver des solutions pratiques, fonctionnelles et durables, est le fruit d'un travail concerté et par la mobilisation des acteurs concernés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Marianne Jacob

Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe demande à la Commission scolaire de l'Énergie de maintenir la maternelle, ainsi que tous les autres niveaux de classes du primaire à l'école Primadel de Saint-Adelphe.

Qu'un original de la présente résolution soit transmise à monsieur François Blais, Ministre de l'Éducation, à monsieur Jean-Yves Laforest, à monsieur Denis Lemaire

et à madame Nicole Trudel respectivement président, directeur et commissaire à la Commission scolaire de l'Énergie, à madame Marie-Claude Maurais directrice de l'école Primadel et à madame Julie Boulet, députée de Laviolette.

**Adopté**

**2015-06-141 Représentation municipale à l'événement « Familles à l'honneur»**

CONSIDÉRANT que la Maison des familles de Mékinac, en collaboration avec *Par'enfants au cœur de nos actions*, procéderont au dévoilement officiel du calendrier des « Familles à l'honneur » le jeudi 18 juin à Saint-Tite et qu'une invitation a été adressée à la Municipalité de Saint-Adelphe pour y participer;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Marianne Jacob

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe délègue madame Line Lapointe conseillère municipale, à assister à l'événement Familles à l'honneur, le 18 juin prochain, à St-Tite.

**Adopté**

**2015-06-142 Levée de l'assemblée à 20 h 56**

Il est proposé par madame la conseillère Marianne Jacob que la séance soit levée.

---

Paul Labranche, maire

---

Daniel Bacon, Dir. gén., Sec.-trésorier

\*\*\*\*\*